

DANS CE CADRE

Académie : _____ Session : _____

Examen ou concours : _____ Série* : _____

Spécialité/option : _____ Repère de l'épreuve : _____

Epreuve/sous-épreuve : _____

NOM : _____

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : _____ n° du candidat

Né(e) le : _____ (le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste appel)

NE RIEN ECRIRE

Examen : _____ Série* : _____

Spécialité/option : _____

Repère de l'épreuve : _____

Epreuve/sous-épreuve : _____

Note :

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen)

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance

Session juin 2007
Groupement 1

BEP MÉTIERS DU SECRÉTARIAT
BEP MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ
EP3 : Épreuve économique et juridique

PARTIE ÉCONOMIQUE	
Partie 1 : La production – la fixation des prix	8 points
Partie 2 : Les prélèvements et la redistribution	10 points
Sous-total	/20
PARTIE JURIDIQUE	
Le contrat de travail	22 points
TOTAL	/40

L'ensemble des documents composant le sujet (7 pages + la page de présentation) est à rendre agrafé.
Ne pas écrire au verso des documents.

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

ECONOMIE

1ère partie : La production – la fixation des prix

A l'aide de vos connaissances et de l'annexe 1, répondez aux questions suivantes :

1) Quelle décision a pris la direction de SEB ? Pour quelle stratégie ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) A quel problème le groupe SEB doit-il faire face ?

.....
.....
.....
.....

3) Expliquez ce qu'est la compétitivité.

.....
.....
.....
.....

4) Quelle décision prend le groupe SEB pour rester compétitif ?

.....
.....
.....
.....
.....

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		SUJET
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 1 sur 7

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

ANNEXE 1

SEB se restructure pour faire face à la déferlante chinoise

La direction de SEB a confirmé mardi 24 janvier la suppression de 890 emplois et la fermeture de trois usines, SEB, Tefal et Moulinex en France.

« *Nous voulons réorganiser nos activités, plaide le PDG de SEB, concentrer nos forces sur une dizaine de pôles où sont réunies des équipes de recherche et de production.* » SEB, leader mondial du petit électroménager, avec les marques Moulinex, Rowenta, Krups, Calor et des articles culinaires avec Tefal et Lagostina est, depuis 2001, fragilisé en Europe par la déferlante des produits chinois à bas coûts. « *Nous nous sommes procurés, dans les rayons d'un supermarché, une cafetière électrique à 5,90 €!* », raconte Bernard Planqué, délégué général du groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils ménagers.

Depuis plusieurs années, SEB s'est internationalisé. Il possède treize sites en Europe (onze en France, un en Allemagne, un en Espagne), deux aux Etats-Unis et une usine en Russie, en Chine, au Brésil, au Mexique, en Colombie et en Iran.

Pour rester dans la course, SEB mise sur la recherche (avec un budget de 42 millions d'euros en 2005, contre 28 millions d'euros en 2001) et l'innovation avec une gamme renouvelée d'un tiers chaque année, soit 170 produits environ.

Extrait du journal Le Monde, jeudi 26 janvier 2006

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		SUJET
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 2 sur 7

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

2^{ème} Partie : Les prélèvements et la redistribution

A l'aide de vos connaissances et de l'annexe 2, répondez aux questions suivantes :

- 1) Regroupez les risques sociaux couverts par la protection sociale en quatre grandes catégories.

- 2) Identifiez le risque pour lequel la collectivité engage la plus importante dépense. Indiquez quelle en est la raison.

.....

.....

.....

.....

- 3) Citez les ressources qui permettent de financer la protection sociale en France.

.....

.....

.....

- 4) Citez les noms des organismes chargés de collecter les ressources de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage.

.....

.....

- 5) Expliquez pourquoi, depuis de nombreuses années, il existe un déséquilibre entre les dépenses et les ressources de la Sécurité sociale. Comment appelle-t-on ce déséquilibre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

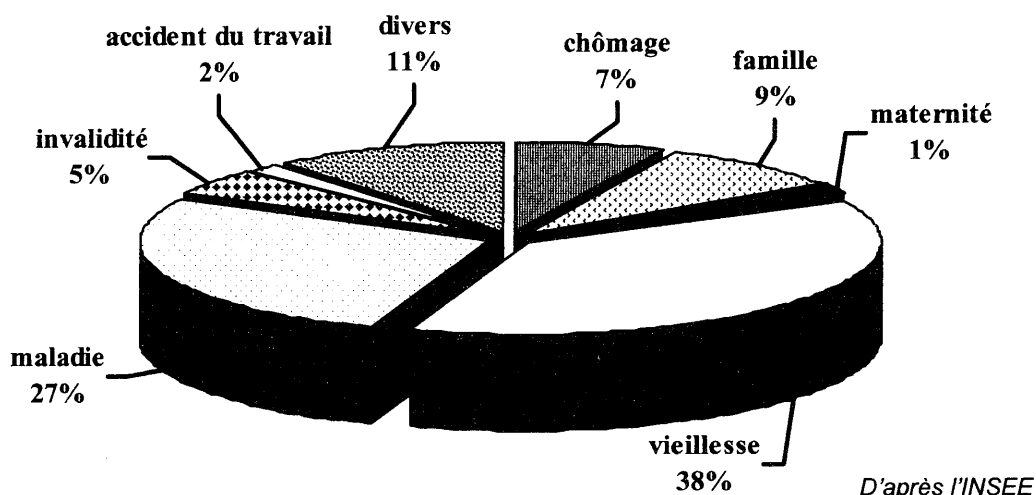
.....

.....

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

ANNEXE 2

Répartition par risque des prestations de la protection sociale en %



De nouvelles règles d'indemnisation des chômeurs

La nouvelle convention Unedic, valable jusqu'à fin 2008, organise le rééquilibrage financier du régime de chômage en relevant les cotisations (+0,04 % pour les employeurs comme pour les salariés) et en modifiant les conditions d'indemnisation.

Autre nouveauté : si un chômeur de 50 ans ou plus, indemnisé depuis plus de 12 mois, accepte de reprendre un emploi chez un nouvel employeur, avec un salaire inférieur d'au moins 15 %, il percevra une allocation compensant la différence.

Enfin, l'accent est mis sur la formation des chômeurs : dès son inscription, le chômeur bénéficiera d'une évaluation personnalisée qui peut déboucher sur un reclassement immédiat, un bilan de compétence, une action de validation des acquis de l'expérience (VAE), une formation complémentaire ou un contrat de professionnalisation.

Le Particulier N° 998 - Février 2006

Sécurité sociale : le déficit se maintient

Le déficit de la Sécurité sociale devrait atteindre 10,3 milliards d'euros en 2006, dont 6,3 milliards dus à la seule branche maladie, selon les prévisions de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Certes, la situation est meilleure qu'en 2005, année où le déficit atteignait respectivement 11,9 et 8,3 milliards d'euros. Mais un retour à l'équilibre à l'horizon 2007 s'avère peu vraisemblable, l'assurance vieillesse ayant vu ses dépenses augmenter plus vite que prévu, et les dépenses d'assurance maladie demeurant largement supérieures aux recettes.

D'après Alternatives Économiques (juillet-août 2006)

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		SUJET
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 4 sur 7

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

DROIT

3^{ème} Partie : Le contrat de travail

A l'aide de vos connaissances et de l'annexe 3, répondez aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les différentes parties au contrat présenté en annexe 3 ? Précisez le rôle de chacun et ses obligations.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- 2) Qui est l'employeur de Madame Martin ?

.....
.....

- 3) Précisez de quel type de contrat il s'agit. Quels sont les autres types de contrat de travail que vous connaissez (au moins deux) ?

.....
.....
.....
.....

- 4) Quelle est la durée de la période d'essai prévue ? Expliquez quel est son rôle.

.....
.....
.....
.....

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		SUJET
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 5 sur 7

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

5) Dans un développement structuré, vous étudierez les particularités du type de contrat présenté en annexe 3.

Après avoir rappelé les différents cas qui autorisent une entreprise à y recourir, vous préciserez l'intérêt, mais aussi les limites, que ce type de contrat peut présenter pour les salariés d'une part, et pour les entreprises d'autre part.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BEP METIERS DU SECRETARIAT – METIERS DE LA COMPTABILITE		SUJET
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 6 sur 7

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

ANNEXE 3

AGENCE IND DE BUZANCAIS - 24 R GRANDE - 36500 BUZANCAIS
Tél. 0254842929 - Fax. 0254842930 - Siret : 43399935603238 - D.P.A.E URSSAF DE L'INDRE

Vediorbis **CONTRAT DE MISSION** **Exemplaire salarié**
Contrat N°001-FW-107616

Entreprise Utilisatrice
C.G.G.V
6 place de la République
36110 LEVROUX

à l'attention de :

Lieu de mission
C.G.G.V
6 place de la République
36110 LEVROUX

Mme MARTIN MARTINE
ENTRÉE 121
3 RUE LOUIS BRAILLE
36500 BUZANCAIS

Personne à contacter : M. LECHENE

SALARIE INTERIMAIRE Nom : **MARTIN** Prénom : **Martine** N° S.S : 2590323999999-75
Lieu de naissance : **GUERET** Nationalité : **FRANCAISE** Né(e) le : 17/03/1959

MISSION Date du contrat : du 10/07/2006 au 15/08/2006

Justification : Motif du recours : **Accroissement temporaire d'activité (réorganisation du service)**

Période d'essai : 2 jour(s) travaillé(s) Premier jour : début à 9 h
Aménagement du temps prévu : Contrat de terme précis

POSTE DE TRAVAIL **Qualification demandée : Assistant(e) bilingue**

Statut/Niveau Hiérarchique : **Agent de maîtrise**
Base horaire hebdomadaire : **35,00 heures**
Horaires journaliers : **HORAIRES VARIABLES DE 09H00 - 19H00 AVEC UNE HEURE DE PAUSE DEJEUNER**

Caractéristiques du poste : **FRAPPE DE COURRIER - TENUE D'AGENDA - FILTRAGE TELEPHONIQUE - ORGANISATION DES REUNIONS - UTILISATION DE LA LANGUE ANGLAISE.**

Surveillance médicale spéciale : **Non** poste à risque : **non** ADVC : **non** Formation sécurité : **non**

MEDECINE DU TRAVAIL A.I.S.M.T de Buzançais - 28 route des Hervaux - 36500 BUZANCAIS

REMUNERATION **Salaire de référence** **Salaire payé**
Base Contrat Standard 12,14000 EUR 12,14000 EUR heure travaillée
Prime de 13^{ème} mois 1,01126 EUR 1,01126 EUR heure travaillée

INFORMATIONS Application de l'accord de réduction du temps de travail en vigueur au sein de l'entreprise utilisatrice. Le salaire de référence communiqué par l'entreprise utilisatrice à l'ETT est certifié conforme à son accord de RTT et aux dispositions de l'article L 124-3 6° du code du travail.

CONDITIONS GENERALE Le salarié temporaire soussigné, certifie être libre de tout engagement, accepte le contrat proposé aux conditions particulières stipulés et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de VEDIORBIS (voir en annexe). Pour percevoir votre salaire, n'oubliez pas de nous faire parvenir votre relevé d'heures qui, pour être traité en vue de la facturation, doit porter le cachet et la signature du responsable dûment mandaté par l'utilisateur. La loi n° 78.17 du 06/01/78 vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ces données peuvent être transmises à des tiers, partenaires de VEDIORBIS sauf opposition de votre part auprès de l'agence de délégation.

Fait à : BUZANCAIS le 10/07/2006

Signature du représentant
VEDIORBIS Christophe MARAU

Signature du salarié temporaire
Veuillez retourner l'un des deux exemplaires à l'agence dans les 48 heures

VEDIORBIS - Siège Social : 276 av du Président Wilson 93211 LA PLAINE ST DENIS CEDEX
SAS au Capital de 390.000.000 Euros - RCS BOBIGNY B 433999356 - Code NAF 745B - Adhérent SETT
Garant financier (article L 124-8 du code du travail) : CREDIT LYONNAIS -
DRE IDF nord ouest - 5pl de la Pyramide - 92088 PARIS LA DEFENCE CEDEX 22

Livret d'accueil
Vediorbis

BEP METIERS DU SECRETARIAT - METIERS DE LA COMPTABILITE		SUJET
Epreuve EP3 : EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE		Session 2007
Durée : 1 h 30	Coefficient : 2	Page 7 sur 7